



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTION

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Demande de
subvention à la
Direction Régionale
des Affaires
Culturelles pour
des projets
d'Éducation
artistique et
culturelle menés
par les
bibliothèques en
2022

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Eric ROSALIE, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
02 décembre 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Huber NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Raymond VELAND par Eric ROSALIE.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurator(s) : Brigitte BATIGNE à Philippe GREFFIER, Guy BONDOUY à Eliane BOURGEOIS MOYER, Evelyne GUILHEM à Denis BOUILLEUX, Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

PAR PUBLICATION
LE

Excusé(s): Sabine CHABERT, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Benoit MERLIN, Charles PAULY, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

PAR DELEGATION
LE

Absent(s): Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Francois DEMANGEOT, Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, René MERIC, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

Signature

Secrétaire de séance : Omar AIT MOUH.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a signé en 2019, avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et l'Education Nationale, une convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) visant à renforcer ses actions dans ce domaine.

Monsieur le Président indique que certains projets d'action culturelle portés par le réseau de médiathèques peuvent bénéficier d'une aide financière de la DRAC dans ce cadre contractuel.

Le réseau propose en 2022 dans le cadre de la CGEAC des projets en direction de la petite enfance et de scolaires, autour de la marionnette et de regards artistiques sur la faune et la flore. Ces projets pourront intégrer un futur Contrat Territoire Lecture avec la DRAC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE de mettre en œuvre les projets d'éducation artistique et culturelle présentés.

AUTORISE Monsieur le président à déposer une demande de subvention pour ce projet auprès de la DRAC selon le budget prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
Spectacle « Du balai » et ateliers associés	6 470 €	5 849 €	DRAC Occitanie
Exposition « Bestiaire botanique » et ateliers associés	4 292 €	1 162 €	Conseil Départemental 11
Ateliers autour du livre « Espèces en cours d'apparition »	980 €	6 691 €	Autofinancement CCCLA
Spectacle « Le chapoto » et ateliers associés	1 960 €		
TOTAL 13 702 €		13 702 €	TOTAL

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 décembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER